

DOSSIER D'INSCRIPTION

Examen du CRFPA 2025

PREPARATION ANNUELLE OU SEMESTRIELLE

Pour vous inscrire à la préparation annuelle ou semestrielle, merci de retourner le présent dossier dûment complété, paraphé et signé **ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité** à l'adresse : inscriptions@cfjuridique.com

Dès réception, nous procéderons à la création de votre compte et reviendrons vers vous pour finaliser votre inscription.



FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

IEJ :

Matière de spécialité :

Matière de procédure :

Code réduction :

ATTENTION : la préparation privée MISSION AVOCAT **n'est pas diplômante**. Par conséquent, aucun certificat de scolarité ne pourra être délivré par l'administration du Centre de Formation Juridique. Seule une attestation d'inscription pourra être fournie, sur demande adressée par mail. Par ailleurs, il appartient aux étudiants tant de vérifier qu'ils remplissent les conditions de passage de l'examen du CRFPA (ces conditions sont accessibles sur le site internet du conseil national des barreaux : <https://www.cnb.avocat.fr>) que de procéder aux formalités de leur inscription à ce dernier, le moment venu.

Tarif

Le tarif de la préparation annuelle ou semestrielle à l'examen du CRFPA est de **1890 €**. Si vous bénéficiez d'une réduction, celle-ci sera appliquée par l'administration **sur votre facture avant règlement**.

Ce tarif comprend :

1. Un manuel de méthodologie des épreuves d'admissibilité
2. Un manuel de culture juridique générale
3. Un manuel de cours dans toutes les matières d'admissibilité
4. Un manuel de cours en droits et libertés fondamentaux
5. Des vidéos d'approfondissement dans toutes les matières d'admissibilité (environ 10h par matière)
6. La possibilité de rendre 42 copies corrigées soit :
 - 12 copies corrigées en note de synthèse
 - 10 copies dans les matières de spécialité, de procédure et de droit des obligations
7. 50h de cours en droit des obligations soit :
 - Un stage de mise à niveau d'une durée de 35 heures
 - 5h de méthodologie appliquée
 - 10h de séminaires de correction
8. 25h de cours pour la matière de spécialité soit :
 - 3h de méthodologie appliquée
 - 12h de mise à niveau
 - 10h de séminaires de correction
9. 25h de cours pour la matière de procédure soit :
 - 3h de méthodologie appliquée
 - 12h de mise à niveau
 - 10h de séminaires de correction
10. 15h de cours en note de synthèse
11. Une messagerie illimitée avec l'équipe enseignante
12. Un suivi personnalisé par un enseignant-référent

13. 30h de cours de Droit et Libertés Fondamentaux

14. Deux simulations de Grand Oral en visioconférence (chaque simulation dure 1h)

15. Un fascicule d'anglais

Les paiements peuvent être faits :

- par chèque à l'ordre du **Centre de formation juridique**. Il est possible de régler en plusieurs fois par chèque (10 chèques maximum).

Attention : si vous optez pour un paiement en plusieurs fois par chèques, ces derniers doivent tous être **du même montant, signés et datés du jour de leur émission**. L'inscription n'est définitive que si nous recevons l'intégralité des chèques. Nous procéderons dès réception à l'encaissement du premier chèque puis encaisserons un chèque chaque mois (l'échéancier est disponible sur votre espace personnel).

- Par un **virement unique** dont le montant doit correspondre à celui de la facture. En cas d'inscription avant le 30 août 2024, il est possible de verser un acompte de 10% pour réserver votre place et recevoir le manuel de méthodologie ainsi que les premières notes de synthèse et les 35h de vidéos en droit des obligations. Le solde devra impérativement être versé en septembre afin que vous puissiez accéder à la plateforme digitale.

Attention, le motif du virement doit impérativement être renseigné comme suit : « N° Facture – NOM ETUDIANT » Par exemple : « 23718- DUPONT ». Le virement doit être fait sur le compte dont les références suivent.

IBAN FR76 1287 9000 0111 1978 1300 255 BIC DELUFR22XXX Domiciliation DELUBAC

Modalités d'inscription et début de la préparation

Les dates d'inscription à la préparation annuelle ou semestrielle pour la session 2024-2025 sont communiquées sur le site internet mission-avocat.fr.

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous faire parvenir le présent dossier dûment complété, paraphé sur toutes les pages et signé en dernière page ainsi que la photocopie de votre pièce d'identité puis de procéder au règlement de votre facture selon les modalités indiquées ci-avant.

Vous pouvez envoyer votre dossier complet :

- Soit par mail à l'adresse suivante : inscriptions@cfjuridique.com
- Soit par voie postale à l'adresse suivante : CFJ, 9 rue Delambre, 75014 PARIS

Une fois votre dossier reçu et le règlement effectué, vous disposez d'un délai de réflexion. Si vous souhaitez finaliser votre inscription, vous devez impérativement la confirmer depuis votre plateforme.

Attention, une fois votre inscription confirmée, celle-ci devient définitive. Vous recevrez un mail vous indiquant que votre inscription est validée. L'accès aux contenus pédagogiques n'est possible qu'à compter de la confirmation de votre inscription. Aucune annulation d'inscription ne sera alors plus possible.

Contenus pédagogiques

La préparation annuelle ou semestrielle comprend :

1. Un manuel de méthodologie des épreuves d'admissibilité ;
2. Un manuel de culture juridique générale ;
3. Un manuel de cours dans toutes les matières d'admissibilité ;
4. Un manuel de cours en droits et libertés fondamentaux ;
5. Des vidéos d'approfondissement consultables sur votre plateforme digitale.

Les manuels sont mis à votre disposition au format PDF et sont téléchargeables. Vous pouvez imprimer ces manuels **à vos frais pour un usage strictement personnel**.

La communication des manuels ou des vidéos à des tiers est **strictement interdite**, qu'elle intervienne à titre gratuit ou onéreux. **Le non-respect de ces règles donnera lieu à l'exclusion immédiate de l'étudiant** à ses torts exclusifs et **sans possibilité de remboursement**. Dans une telle hypothèse, le CFJ se réserve par ailleurs le droit d'engager des poursuites judiciaires sur le fondement des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le manuel de méthodologie des épreuves d'admissibilité et le manuel de culture juridique générale sont accessibles **dès le 15 juillet 2024**.

Les manuels et les vidéos de cours sont **accessibles dès le 30 septembre 2024**.

Si l'enseignant en charge de la matière le juge nécessaire, un fascicule d'actualité sera mis à votre disposition en cours de préparation.

Copies

Nombre et répartition :

La préparation annuelle ou semestrielle comprend la possibilité de soumettre 42 copies pour correction à un enseignant qualifié en la matière, réparties de la manière suivante :

- 12 notes de synthèse
- 10 copies en droit des obligations
- 10 copies dans la matière de procédure choisie
- 10 copies dans la matière de spécialité choisie

Dès le 15 juillet 2024, l'étudiant accède à deux sujets-corrigés en note de synthèse. Les autres sujets-corrigés sont ensuite mis en ligne progressivement à partir du 15 septembre 2024.

Les copies sont corrigées et annotées de façon substantielle dans un délai moyen de 48 h (hors dimanche et jours fériés).

Pour accompagner votre progression, nous mettons à votre disposition des « feuilles de route » qui indiquent les principaux thèmes à réviser pour traiter les 5 premiers sujets.

Dates de remise pour correction :

Les copies peuvent être soumises à correction **dès que les sujets ont été mis en ligne (v. ci-avant)**.

Elles peuvent être rendues **au plus tard le 31 août 2025** avant le début des épreuves écrites d'admissibilité.

Sous ces réserves, les copies peuvent être remises pour correction **à la date que vous souhaitez, sans aucune contrainte, ni de calendrier ni de rythme**.

Modalités d'envoi :

Les copies peuvent être soit dactylographiées soit manuscrites.

Elles doivent être chargées sur votre plateforme. En cas de difficulté ou si vous n'avez pas obtenu de correction de votre copie dans les délais, merci de le signaler à l'adresse suivante : formationcfj@gmail.com

Les copies dactylographiées peuvent être chargées au format Word ; les copies manuscrites doivent obligatoirement être transformées, avant chargement, au format PDF.

Attention, si une copie est illisible, l'enseignant est en droit de refuser de la corriger.

Corrigés :

Chaque sujet fait l'objet d'un corrigé écrit, intégralement rédigé, comportant également de brèves observations méthodologiques.

Messagerie

La préparation annuelle ou semestrielle comprend la possibilité d'échanger avec l'équipe enseignante. Vous avez donc la possibilité de poser des questions aux correcteurs de vos copies, depuis votre plateforme digitale.

Cours de droit des obligations (50h)

La préparation annuelle ou semestrielle comprend 50h de cours en droit des obligations réparties comme suit :

- 5h de méthodologie appliquée
- 35h de mise à niveau en droit des obligations
- 10h de séminaires de correction

Cours dans les matières de procédure et de spécialité

La préparation annuelle ou semestrielle comprend 25h heures de cours en classe virtuelle pour les matières de spécialité et de procédure choisies, soit :

- 3h de méthodologie appliquée
- 12h de conférences d'actualité
- 10h de séminaires de correction (soit 5 séminaires de correction pour chaque matière d'une durée de 2h).

Cours en note de synthèse

La préparation annuelle ou semestrielle comprend 15h heures de cours en classe virtuelle pour la note de synthèse soit :

- 5h de méthodologie appliquée
- 10h de séminaires de correction soit 6 séminaires de correction d'une durée d'1h45 en note de synthèse

Préparation au Grand Oral

Après les épreuves écrites, vous pourrez assister à **30h de conférences de Droits et libertés fondamentaux** en classe virtuelle. La première conférence sera consacrée à la méthodologie du Grand Oral et aux conseils de révision.

Vous aurez également la possibilité de passer **deux simulations de Grand Oral** en visioconférence d'une durée d'une heure environ. Le jury sera composé de deux enseignants. Après une trentaine de minutes de présentation et de questions-réponses, votre prestation sera analysée par les enseignants qui vous feront des observations tant sur la forme que sur le fond. Pour chaque sujet proposé, vous aurez accès à un corrigé écrit.

Nous vous proposerons des sujets adaptés aux spécificités de votre IEJ. Les modalités de réservation des créneaux vous seront communiquées en cours d'année.

Préparation à l'épreuve d'anglais

L'étudiant aura accès à un fascicule d'anglais avec une partie vocabulaire, une partie grammaire, une partie conjugaison ainsi que des exemples de commentaires de texte.

Déroulement des cours

Remarques générales

Les cours ont lieu en classe virtuelle et sont enregistrés. Vous aurez accès aux replays des cours jusqu'au début des épreuves écrites mais il est vivement conseillé d'y assister en direct. Dans toute la mesure du possible, nous vous invitons à activer vos caméras pendant le cours.

Vous aurez la possibilité d'interagir avec l'enseignant en utilisant le mur de discussion ou en activant votre micro, après que l'enseignant vous a donné la parole.

Remarques sur les séminaires de correction

En droit des obligations, en procédure et en spécialité, les enseignants corrigeront des **sujets distincts de ceux mis à votre disposition sur la plateforme**. Ces sujets vous seront adressés quelques jours avant le cours. Il est vivement conseillé de prendre connaissance du sujet avant le séminaire et de préparer quelques éléments de réponse.

En note de synthèse, les séminaires porteront sur les **6 derniers dossiers mis en ligne sur votre plateforme, numérotés de 7 à 12**. Pour que le séminaire vous soit le plus utile possible, il est conseillé de préparer la note concernée et de rendre votre copie 48h avant la correction par l'enseignant.

Suivi individuel

Les étudiants inscrits en préparation annuelle ou semestrielle bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un enseignant référent qui leur est attribué dans les jours qui suivent l'inscription. Il appartient à l'étudiant de prendre attache avec cet enseignant en utilisant l'adresse mail qui leur sera communiquée.

Un premier rendez-vous d'une durée approximative d'une heure permet d'établir un bilan de compétence et de déterminer une stratégie de révision efficace. Des rendez-vous mensuels d'une durée approximative d'une demi-heure seront ensuite organisés.

L'étudiant peut également solliciter son enseignant référent par mail.

Règlement intérieur

Article 1. Comportement

Tout manque de respect envers les professeurs ou l'administration ou tentative de fraude, entraîne le renvoi immédiat de l'étudiant, sans remboursement.

Article 2. Accès internet

L'accès à internet est à la charge de l'étudiant pendant toute la durée de sa préparation. Le fait de ne pas avoir de connexion à disposition ne sera dans aucun cas une excuse recevable.

Article 3. Questions à l'administration et/ou réclamations

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : formationcfj@gmail.com

Article 4. Interdiction de cession, communication ou reproduction des contenus pédagogiques mis à disposition par le CFJ

Article 4.1. Caractère personnel des contenus pédagogiques remis par le CFJ

Les contenus pédagogiques mis à disposition de l'étudiant par le CFJ sont strictement personnels. L'étudiant s'engage à ne pas céder, communiquer ou reproduire, quel qu'en soit le moyen, l'ensemble des documents ou supports (matériels et immatériels) mis à sa disposition par le CFJ, que la cession, communication ou reproduction soit gratuite ou à titre onéreux.

La reproduction sur support papier des ressources pédagogiques numériques est cependant autorisée, pour un usage strictement personnel.

Article 4.2. Sanctions et textes applicables

Article 4.2.1. Exclusion du CFJ

Le non-respect des obligations prévues à l'article 4.1 entraîne l'exclusion immédiate du CFJ sans aucun remboursement.

Article 4.2.2. Sanctions financières

Le non-respect des obligations prévues à l'article 4.1 entraîne en outre les sanctions financières suivantes :

- 15 € (quinze euros) par page d'un document pédagogique photocopié, communiqué ou reprographié, quel que soit le moyen utilisé sans l'autorisation du CFJ ;
- 75 € (soixante-quinze euros) par heure de cours en ligne communiquée ou reproduite, quel que soit le moyen utilisé sans l'autorisation du CFJ

Ces sommes seront forfaitairement dues au CFJ qui se réserve, en outre, le droit d'exercer un recours en justice pour obtenir réparation de l'intégralité de ses préjudices, le cas échéant.

Article 4.2.3. Textes applicables

Le CFJ se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne se rendant coupable de contrefaçon devant les juridictions civiles et pénales compétentes.

Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque ».

Article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle : « Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation, l'importation le transbordement ou la détention aux fins précitées des ouvrages contrefaisants. Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750.000 euros d'amende ».

Exécution de la prestation

Le Centre de Formation Juridique s'engage à fournir des supports pédagogiques et à délivrer les cours conformément aux programmes décrits dans ses offres de formation. Tous les supports pédagogiques sont conçus et tous les cours seront assurés par des enseignants qualifiés et sélectionnés avec soin par le Centre de formation juridique. Ces enseignants possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour dispenser les contenus pédagogiques prévus et garantir une expérience d'apprentissage de haute qualité.

Les étudiants s'engagent à n'entrer en contact avec les enseignants que par le biais de la plateforme e-learning qui est mise à leur disposition, sauf en cas d'indisponibilité de cette dernière et sur autorisation du Centre de formation juridique.

Le Centre de formation juridique se réserve le droit de modifier, à tout moment, la composition de son équipe pédagogique tout en veillant à ce que les enseignants remplaçants possèdent des qualifications équivalentes à celles des enseignants initialement prévus.



Les étudiants sont informés que, bien que le Centre de formation juridique mette tout en œuvre pour assurer la stabilité de son équipe pédagogique, des changements peuvent survenir en fonction des disponibilités et des exigences opérationnelles.

En cas de cession, de vente ou de tout autre transfert de propriété du Centre de formation juridique, les parties conviennent expressément que toutes les obligations et engagements en vertu du présent règlement resteront en vigueur et pleinement applicables. La prestation convenue sera délivrée sans interruption et conformément aux termes initialement établis dans le présent règlement.

L'étudiant reconnaît et accepte que cette continuité de prestation ne nécessitera pas son accord préalable et que le contrat demeurera en vigueur selon les mêmes conditions et modalités, indépendamment du changement de propriété du Centre de formation juridique. Ce dernier s'engage à informer les étudiants de toute cession, vente ou transfert de propriété dans un délai raisonnable après la finalisation de celui-ci.

Cette clause vise à garantir que chaque session de formation est conduite par des professionnels compétents, afin de maintenir les standards de qualité éducative attendus par les étudiants et la continuité des services fournis à l'étudiant, assurant que toute modification de la structure de propriété du Centre de formation juridique n'affectera en aucune manière la qualité ou la continuité des prestations convenues.

Fait à....., le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :